

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°14**

**SEANCE DU 10 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Michèle DRION, Evelyne NACHEL, Francis TILMANT

**Absent non excusé** : Francis MONBORGNE

**Françoise LOUVEAU** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Validation du nouveau règlement de fonctionnement et du projet d'établissement du multi-accueil dans le cadre de la mutualisation avec le Jardin d'enfants**

Dans le cadre de la réorganisation des structures d'accueil de la Petite Enfance, la commune a décidé de procéder à la mutualisation du Jardin d'enfants et du multi-accueil. Cette décision s'inscrit dans une volonté d'optimisation financière et organisationnelle, tout en préservant la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants et des agents.

Afin d'accompagner ce regroupement, un nouveau règlement de fonctionnement ainsi qu'un nouveau projet d'établissement ont été élaborés. Ces documents tiennent compte des modifications qui entreront en vigueur à compter du **1er septembre 2025**.

La démarche a été conduite dans un esprit de concertation et de co-construction :

- Un groupe de travail réunissant des agents des deux structures a été mis en place dès **novembre 2024**.
- Une présentation du projet a été faite à l'ensemble des équipes le **lundi 10 mars 2025**
- Une communication est prévue à destination des familles fin mai 2025.
- Un courrier a été adressé aux parents dont les enfants sont accueillis dans les structures concernées.

Conformément à la réglementation en vigueur, le multi-accueil est soumis aux exigences de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les documents ont été transmis à ces organismes pour validation. Une visite de contrôle des locaux par leurs services est prévue le **20 août 2025**.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 062-216208611-20250612-1410062025-DE



**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **De valider le nouveau règlement de fonctionnement et le projet d'établissement du multi-accueil résultant de la fusion avec le Jardin d'enfants.**
- D'autoriser le maire à signer tous les documents inerrants à ce projet

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Sprimont', written over the printed name and partially overlapping the official seal.

**Christian SPRIMONT**

